

à compter du 9 août 2021

selon la loi n° 2021-1040 du 5 Août 2021

COVID-19
passe
sanitaire

OBLIGATOIRE

UN TEST NÉGATIF
de moins de 24h

OU

UN CERTIFICAT
de VACCINATION

OU

UN CERTIFICAT de
RÉTABLISSEMENT
de la Covid-19
(de plus de 11 jours
et de moins de 6 mois)

OU

UN CERTIFICAT de
CONTRE-INDICATION
À LA VACCINATION
établi par un médecin

Respect des gestes barrières



Port du masque en continu
(extérieur et intérieur)



Respect de la
distanciation physique



Hygiène des mains avec
solution hydro-alcoolique

Vous avez des questions ?

WWW.CHU-TOULOUSE.FR

